

Rapport annuel d'activités 2025 Ibuka France

SOMMAIRE

1.	RAPPORT MORAL DU PRESIDENT, MARCEL KABANDA	2
2.	RAPPORT D'ACTIVITES 2025	4
2.1	MEMOIRE.....	4
2.1.1	Commémorations Kwibuka 31.....	4
2.1.2	Travail de transmission et interventions en milieu scolaire.....	7
2.1.3	Travail de transmission et activités mémorielles.....	7
2.2	SOUTIEN AUX RESCAPES	8
2.3	JUSTICE.....	9
2.3.1	Procès FARNEL.....	9
2.3.2	Dossier Sosthène MUNYEMANA (en appel).....	9
2.3.3	La clinique du droit (EUCLID).....	10
2.4	FONCTIONNEMENT.....	10
2.4.1	Commissions.....	10
2.4.2	Recherche de fonds.....	10
2.4.3	Éducation.....	11
2.4.4	Communication.....	11
2.2	BILAN FINANCIER D'IBUKA FRANCE.....	12
2.2.1	Présentation générale.....	12
2.2.2	Analyse et répartition par poste.....	14
2.3	RAPPORTS FINANCIERS DES CELLULES LOCALES	17
2.3.1	Rapport financier de la Cellule de Lyon.....	17
2.3.2	Rapport financier de la Cellule de Chalette sur Loing.....	18
3.	PERSPECTIVES 2026-2028	19
3.1	MEMOIRE ET ÉDUCATION.....	19
3.2	SOUTIEN AUX RESCAPES	19
3.3	JUSTICE.....	19

1. Rapport moral du Président, Marcel Kabanda

Pour commencer, un mot sur ce qui a durement marqué cette année. Il n'y a pas d'année facile. Mais 2025 a été particulièrement difficile. Souvenez-vous, un groupe d'artiste a failli transformer le 7 avril en une journée de dance et de fête en organisant un grand concert à Bercy. Rappelez-vous, une de nos amis a perdu sa sœur. Un autre a été éprouvé par la disparition de sa mère. Puis, il y a eu ce qui a ressemblé à une persécution de la famille d'Agathe. Tout a commencé par l'arrivée du corps de son frère que cette famille voulait inhumer en France avec la menace de faire de sa tombe le lieu de glorification des ceux qui ont empoisonné le Rwanda. Puis, coup sur coup, on nous a annoncé que Kabuga, l'argentier du génocide que le MICT ne pouvait pas juger parce qu'il était trop vieux, souhaitait venir passer le reste de ses jours en France et que la juge d'instruction mettait fin à la procédure contre Mme Habyarimana.

Ces difficultés ont pesé sur notre équipe. Elle a rarement été au complet. Pour des raisons de santé et même de décès, à cause des distances, tous les membres du CA et du Bureau n'ont pas pu remplir leurs obligations autant qu'ils l'auraient souhaité. Les nouvelles technologies de communication n'ont pas apporté la solution à tous les problèmes. Une réunion en Zoom ne peut durablement remplacer des rencontres et des échanges en vrai.

Ce que nous avons fait pendant le mandat qui s'achève vous est restitué dans le rapport d'activités. Dans les lignes qui suivent je me contenterai de faire une succincte évaluation de nos pratiques et essayerai de dessiner les axes appropriés pour aller plus loin dans l'accomplissement de nos trois missions, mémoire, justice et soutien aux rescapés.

Dans le domaine de la mémoire, je note une nette progression de la mobilisation des collectivités locales à s'approprier l'histoire du génocide des Tutsi. En trois ans, trois lieux de mémoire ont été créés à Rouen, Montpellier et Lyon. Ajoutons à ceux-là les initiatives des Lycées Blaise Pascal (Orsay) et Marseilleveyre (Marseille), ainsi que celle de la mairie de Bordeaux qui, en réponse au souhait maintes fois exprimé et cela depuis longtemps, par l'association Cauri. Un monument national devrait être inauguré au printemps de cette année. Je note également que les demandes d'interventions dans les établissements scolaires continuent de croître. L'éducation est le meilleur canal de la transmission. A cet égard cependant, deux observations s'imposent :

Premièrement, tel le rocher de Sisyphe, la mémoire nécessite un éternellement recommencement. Ce que l'on croyait acquis peut vite retomber dans l'oubli, frappé par le déni. Après le rapport Duclert, on a vu la chronique des critiques ordinaires. Ce n'est qu'un exemple. On a entendu un élu déclarer dans l'hémicycle que ce sont le Tutsi qui ont découpé les Hutu en morceaux. Il y a plus que de la résistance. Elle est ancrée notamment dans la catégorie des adultes qui ont grandi dans l'ambiance négationniste des années 2000. Dans ses « Chroniques des critiques ordinaires », Jean Glavany montre que le travail de vérité initié par le Président Emmanuel Macron n'a pas encore produit tous ses effets dans tous les esprits. Le travail de mémoire va de pair avec le travail de lutte contre le négationnisme.

La deuxième observation concerne la transmission de la jeunesse. Malgré notre satisfaction au regard du nombre d'interventions dans les écoles, nous devons nous rendre compte qu'il y a un public que nous ne touchons pas, celui des enfants Rwandais. On ne peut pas affirmer qu'ils sont tous dans les écoles où nous sommes invités. C'est dire que c'est uniquement dans les cérémonies de commémoration que nous les rencontrons. Ce n'est pas suffisant.

Afin de répondre à ce double défi, il faut penser à deux axes d'action : proposer des séminaires de formation dans les grandes écoles de formation des cadres de l'administration à la culture de la mémoire (Police, la magistrature et les écoles de journalisme) et créer au sein d'Ibuka un pôle de formation ou de sensibilisation de la jeunesse. Le nouveau projet Education est construit. Le Pôle jeunesse mérite d'être coconstruit avec les jeunes eux-mêmes.

Pour conduire le nouveau projet Education, il importe ici de signaler qu'Ibuka sera seule à bord. La coopération avec la Ligue de l'Enseignement a été rompue. Il s'agissait d'un projet d'étude. Tous les projets ont une fin. On aurait pu le développer en un programme. A cet égard nous nous sommes heurtés à deux écueils ; la finance et l'éthique. Financièrement, le projet coûtait trop cher à la ligue. Les subventions devenaient chaque année plus rares. Pour contourner la difficulté, la ligue a pensé qu'elle pouvait conseiller l'essaimage des interventions à ses représentants locaux. Mais nous ne les connaissions pas et ne pouvions savoir ce qu'ils étaient capables de faire. Nos multiples demandes de les rencontrer étaient restées sans réponse, nous avons préféré mettre fin à la coopération.

S'agissant de la justice, nous avons été très sollicités tant devant les chambres correctionnelles que dans les cours d'assises. Ce que j'ai ressenti est une grande frustration. Notre présence au tribunal est une bonne chose mais qu'apporte-t-elle dans la mesure où nous ne faisons aucune enquête pour nourrir les dossiers ? Certes, nos ressources humaines et financières sont limitées et nos missions sont nombreuses. Néanmoins, nous devrions choisir au moins deux ou trois dossiers dans lesquels nous pourrions nous engager davantage sur le terrain des investigations.

La troisième de nos missions consiste en soutien aux rescapés. Depuis deux ans, nous expérimentons la possibilité de leur donner l'occasion de se rencontrer, ne serait-ce qu'un Week-end. Ils se sont rencontrés à deux reprises. Une troisième devrait se tenir en mai prochain. La conclusion des celles et ceux qui ont participé à ces rencontres est qu'elles leur font beaucoup de bien. Elles leur donnent l'occasion de faire connaissance, de sortir de l'isolement et, pour beaucoup, de libérer la parole. Je remercie Delphine et Anita qui, au nom de bureau ont pris cette activité en charge. J'ai noté également une question qui a été soulevée lors de ces rencontres : pourrions-nous organiser la même chose pour les enfants des rescapés ?

J'ai commencé par évoquer les difficultés que nous avons rencontrées. Notre seul engagement n'aurait pu suffire pour les surmonter. Il nous faut remercier nos partenaires. Parmi eux, la mairie de Paris. Outre son appui financier, son implication a été décisive dans le projet d'un monument national. Sans son intervention, nous aurions eu plus de difficultés à faire reporter le concert du 7 avril dernier à Bercy. Je pense également au Mémorial de la Shoah et notamment à la branche du CERCIL. Ils ont été d'un grand secours lorsque nous avons confrontés à la question de l'inhumation du corps de Z dans le cimetière d'Orléans. Parmi les partenaires qui nous ont le plus apporté, je me dois de citer l'Etat. C'est son concours qui a permis de payer le loyer du local et de prendre les stagiaires en charge. Notons également la bonne collaboration avec la CRF. A Rouen comme à Montpellier, les contributions des sections locales ont été précieuses dans la prise de décision par les autorités municipales d'implanter sur leur territoire la mémoire du génocide des Tutsi par le biais d'une stèle. Enfin, il convient de remercier le partenaire le plus ancien et le plus fidèle, Médecins du Monde. Pouvoir disposer à Paris d'un local où nous pouvons nous réunir et échanger toute une nuit est un « luxe » que cette organisation peut nous offrir.

Pour terminer, quelques questions qui méritent réflexion, débat et décision pour mieux avancer dans notre travail :

La première concerne la répartition des tâches entre le CA et le bureau d'une part, entre les membres du bureau d'autre part. Les réunions CA/Bureau ont l'avantage de mieux partager l'information et les décisions, mais elles finissent par ôter au bureau ses responsabilités spécifiques dans la gestion de l'association. Au sein du bureau, je pense que les rôles des adjoints n'est pas suffisamment explicité.

La deuxième question porte sur l'activité « Education ». Qu'est-ce à dire ? Nous appelons ainsi nos interventions dans les établissements scolaires. Mais Quel contenu ? Un témoignage ? Une initiation à l'histoire du génocide ? On peut faire l'une et l'autre ou l'une ou l'autre. Mais à chaque fois il faut se poser la question de l'objectif et organiser l'intervention en fonction. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

La troisième porte sur la mission de soutien aux rescapés. On ne peut la remettre en cause. Mais elle est formulée de manière trop générale. Au regard de la diversité des situations et des besoins des rescapés, eu égard à nos moyens qu'on n'échappera pas longtemps à un exercice d'explicitation de la nature de ce soutien. Il est important que les rescapés sachent clairement ce qu'ils sont en droit d'attendre d'une association comme la nôtre.

2. Rapport d'activités 2025

2.1 Mémoire

2.1.1 Commémorations Kwibuka 31

À Paris, le lundi 7 avril, la journée nationale de commémoration du génocide commis contre les Tutsi s'est tenue en plusieurs lieux : à l'UNESCO, au Jardin de la Mémoire (parc de Choisy), au cimetière du Père-Lachaise, puis au siège de Médecins du Monde à Saint-Denis pour une veillée commémorative.

Au Jardin de la Mémoire, les représentants des pouvoirs publics ont témoigné de leur soutien à la mémoire des victimes. La présence de M. Thani Mohamed Soilihi, ministre délégué à la Francophonie, et de M. Arnaud Ngatcha, adjoint à la Maire de Paris, a rappelé combien il est nécessaire, face au négationnisme, de poursuivre un travail de mémoire rigoureux.

Les interventions de M. Jacques Fredj, directeur du Mémorial de la Shoah, et de M. Yossef Murciano, président de l'UEJF, ainsi que la présence de nos partenaires de longue date — SOS Racisme, la LICRA, Survie, le Conseil de coordination des organisations arméniennes de France (CCAF), le Collectif VAN, l'Institut européen des Ouïghours, la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, la Communauté rwandaise de France (CRF) et Tubeho Family — ont également souligné l'importance de la solidarité mémorielle et de la lutte contre le révisionnisme.

Face à « ça », l'éducation

Lors de son intervention à l'UNESCO, Marcel Kabanda a interrogé le sens du slogan « Plus jamais ça », invitant chacun à réfléchir à ce que recouvre ce « ça » et aux mécanismes qui ont permis l'extermination en 1994.

Mme Audrey Azoulay, directrice générale de l'UNESCO, a rappelé l'inscription au patrimoine mondial de quatre sites mémoriels rwandais, réaffirmant l'engagement de l'institution pour une éducation historique rigoureuse.

Une jeunesse pour l'avenir

Trois générations se sont réunies à l'UNESCO. À travers la musique de Daniel Ngarukiye, artiste rwandais, et la lecture croisée d'un texte de Nido Uwera, les élèves ont rappelé la nécessité de transmettre.

Au Jardin de la Mémoire (Paris 13e), les collégiens du collège Jacques-Jorissen de Drancy, accompagnés de la comédienne Elishéva Decastel, ont proposé une adaptation sensible du chant *Hewa Rwanda* de Dorcy Rugamba.

Le lycée Blaise-Pascal d'Orsay a organisé une semaine de réflexion sur le génocide des Tutsi au Rwanda, à l'initiative de Ben Kayiranga. Le lycée a, depuis 2022, un partenariat interculturel qui lie l'établissement à la Blue Lakes International School, au Rwanda. La semaine s'est conclue par l'inauguration d'un Jardin de la Mémoire, en présence de l'ambassadeur du Rwanda en France, du maire d'Orsay, M. Rémi Darmon, ainsi que des représentants de la Région Île-de-France et du rectorat.

Ces initiatives témoignent du rôle déterminant des enseignants et du soutien constant d'organisations partenaires, comme la Ligue de l'Enseignement et le Mémorial de la Shoah.

Témoigner, transmettre

Dans la journée, deux témoignages ont marqué cette journée singulière. Entourée de sa sœur et de sa fille, Mme Isabelle Kayirangwa a livré à l'UNESCO le récit de sa jeunesse bouleversée par l'irruption du génocide en avril 1994, les épreuves traversées et les retrouvailles avec son père après la fin des tueries. Une fin toute relative, résumée dans une phrase qui dit la douleur intime : « Mon père avait décidé que la vie était finie. »

Plus tard, au Jardin de la Mémoire, Mme Anita Cyabakanga a, à son tour, partagé son témoignage. Les auditeurs ont ainsi rencontré, à travers ses mots, son père Étienne, sa mère Gérardine et ses huit frères et sœurs. « Toutes ces personnes dont je viens de vous parler avaient des ambitions, espéraient un avenir meilleur », a-t-elle rappelé en conclusion.

En soirée, lors de la veillée au siège de Médecins du Monde, les témoignages d'Aimable Kubana et d'Yvonne Buhikare ont bouleversé le public.

Dans le prolongement de cette dynamique, le 9 avril, l'UEJF a organisé, à la mairie de Paris Centre, avec le soutien du maire, M. Ariel Weil, la projection en avant-première du documentaire *Vivants, les chemins de la mémoire*. Valens Kabarari y livre un témoignage aussi courageux qu'essentiel.

Mme Delphine Umwigeme et Mme Yvonne Buhikare ont également témoigné, respectivement, auprès de jeunes lycéens et de jeunes stagiaires encadrés par la protection judiciaire de la jeunesse, au Mémorial de la Shoah de Drancy.

Alors que nous commémorons le génocide des Tutsi au Rwanda, ces paroles rappellent ce que ce crime a voulu détruire : des vies, des espoirs, des noms.

Elles rappellent aussi que la mémoire transmise par les rescapés est un acte de résistance contre le projet des tueurs. En témoignant, ils affirment que ces vies ne sont pas oubliées.

À Lyon

Le 7 avril, la cérémonie de commémoration a eu lieu en présence du maire de Lyon, M. Grégory Doucet, autour de notre stèle dans le Jardin du souvenir.

Près de 70 jeunes collégiens et lycéens ont été présents grâce, notamment, à l'implication de Mme Françoise Uwimana et des membres. La journée a été marquée par une forte émotion, transmise par les collégiens de Raoul-Dufy, qui ont interprété une chanson en kinyarwanda qu'ils avaient travaillée pendant plusieurs semaines. Les autres élèves ont interprété des textes poétiques de Gaël Faye, « Kwibuka ».

Enfin, le 30/11/2025, Agnès Gahigi a été invitée à faire partie du jury de la première édition du prix littéraire « Les Écritures du courage – Jean et Marguerite Carbonare – Dieulefit ». Le récit de Tharcisse Sinzi et Thomas Szribi, *Combattre*, éditions Les Arènes, a remporté le prix 2025.

À Dieulefit

La cérémonie a eu lieu le 24 mai 2025, en présence du maire, M. Christian Bussat.

Une importante délégation de l'association était présente. La commémoration a été suivie de la projection du documentaire « Les Justes du Rwanda », en présence du réalisateur Luc Lagun-Bouchet.

La commémoration à Cluny a eu lieu le 28 juin, en présence des conseillers de l'Ambassade du Rwanda en France.

Après la cérémonie, une projection d'un documentaire : « Rwanda, vers l'apocalypse », de Michaël Sztanke, Maria Malagardis et Seamus Haley (France, 2024), a été suivie d'un débat avec le public.

À Chalette-sur-Loing, le 4 mai 2025

Un recueillement a eu lieu autour du monument commémoratif à Vésines, avec les prises de parole du président du conseil départemental du Loiret, M. Marc Gaudet, de la représentante du maire de Chalette, Mme Marie-Madeleine Heugues, première adjointe, accompagnée de plusieurs élu-es de Chalette, de la présidente d'honneur et fondatrice du Cercil – Mémorial des enfants du Vel d'Hiv à Orléans, Mme Hélène Mouchard-Zay, et de la directrice du Cercil, Mme Annaïg Lefevre, en présence des élus du canton de Chalette.

Il faut noter la participation de quelques enfants du conseil municipal des enfants, qui ont lu des messages de soutien. La cérémonie devant le monument a été suivie, dans l'une des salles de la maison des associations de Chalette, du témoignage de Delphine Umwigeme, rescapée du génocide des Tutsi, puis clôturée par une conférence sur les droits des minorités en RDC : le cas des Tutsi banyamulenge, par M. Bill Mokelwa, doctorant à l'Université Grenoble Alpes, ambassadeur pour la paix et le dialogue interculturel.

Enfin, Ibuka France a participé et contribué à l'organisation d'événements de commémoration à Toulouse, Strasbourg, Lille, Rouen, Montpellier, Bar-le-Duc et Cluny.

2.1.2 Travail de transmission et interventions en milieu scolaire

Notre objectif reste constant dans la transmission de la mémoire dans les établissements scolaires afin de :

- **Combattre l'ignorance et le racisme** à travers nos interventions : présentation de l'histoire du génocide des Tutsi (avant, pendant et après) aux jeunes collégiens et lycéens, voire aux étudiants (Sciences Po), transmission des valeurs de tolérance, du vivre-ensemble, de la citoyenneté et de la prévention, ainsi que des conséquences possibles des logiques discriminatoires.
- **Permettre aux rescapés vivant en France** de s'exprimer et de témoigner afin de pouvoir mieux vivre et s'intégrer dans la société française.

En partenariat avec la Ligue de l'Enseignement depuis 2022, nous avons atteint des objectifs dont les indicateurs sont les suivants :

Année	Établissements scolaires	Nombre de rescapés
2022	38	11
2023	48	17
2024	60	19
2025	40	19

En 2025, 2548 élèves issus de 40 établissements scolaires ont été concernés. Cette diminution du nombre d'établissements s'explique par le manque de financement de la Ligue de l'Enseignement, qui a mis le projet en veille ; Ibuka France a néanmoins continué d'assurer les interventions scolaires.

2.1.3 Travail de transmission et activités mémorielles

Ibuka France a participé :

- au **80^e anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz**, au Cercil – Musée mémorial des enfants du Vel d'Hiv, à Orléans et à Paris ;
- au **colloque organisé par Ibuka Belgique à Bruxelles** sur la justice et l'écriture de l'histoire : *les leçons du génocide des Tutsi au Rwanda en 1994* ;

- à la **cérémonie de commémoration** dans le cadre du projet « *Jardin du souvenir des génocides* » au lycée Marseilleveyre, à Marseille ;
- aux **15^e Assises nationales contre le négationnisme**, en mairie du 9^e arrondissement, organisées par Paris School of Business ;
- à une **conférence** organisée par l'Association culturelle juive à Nancy sur le thème : « *Le génocide des Tutsi et la résilience des rescapés : ce que j'ai vu et entendu au Rwanda* » ;
- à un **colloque « Face à la guerre – Dialogues européens »**, organisé à Sarajevo et à Banja Luka par l'Institut français, opérateur en charge des relations culturelles extérieures de la France.

Dans le cadre de ce colloque, Marcel Kabanda est intervenu lors d'une table ronde portant sur les liens entre justice transitionnelle et confiance. Dans une perspective comparative, ce panel a exploré les conditions dans lesquelles, et la mesure dans laquelle, les processus de justice transitionnelle participent à rétablir des liens de confiance au sein de sociétés post-conflit.

Ibuka France a également participé à une rencontre avec un groupe de retraités à Vannes (Saint-Avé, dans le Morbihan) : une présentation du génocide des Tutsi au Rwanda en 1994 (causes lointaines et immédiates, caractère génocidaire de cette entreprise d'extermination, responsabilités, enjeux de justice) a été suivie du témoignage d'une rescapée, Isabelle, particulièrement apprécié.

En novembre 2025, Ibuka France a participé à Paris à l'hommage aux victimes de la Nuit de Cristal nazie, ainsi qu'à celles et ceux de tous les génocides et crimes contre l'humanité, afin d'affirmer notre détermination à combattre l'extrême droite et toutes les idéologies de haine.

En décembre, Ibuka France a participé à un débat avec le public et les jeunes de la Ville de Courneuve autour d'éléments socio-historiques du génocide des Tutsi, et a présenté les initiatives et actions de l'association.

2.2 Soutien aux rescapés

Le travail de soutien aux rescapés a été marqué par le week-end organisé **du jeudi 29 mai au 1er juin 2025** dans la banlieue de Lille.

Pour la troisième année consécutive, Ibuka France a permis aux rescapés vivant en France de se retrouver le temps d'un week-end, pendant les 100 jours de commémoration du génocide contre les Tutsi.

Toutes les personnes ayant participé au premier week-end de 2024 ont manifesté le souhait de revenir et ont été intégrées à l'organisation de la rencontre de l'année 2025. Il s'agit d'un week-end organisé **pour les rescapés et par les rescapés eux-mêmes**.

La rencontre était placée sous l'égide du partage de témoignages sur notre vie avant, pendant et après le génocide contre les Tutsi. Les échanges ont été spontanés et très riches.

Nous avons vécu de grands moments d'émotion. Les personnes ont abordé des sujets indicibles, pour la première fois en trente ans. Une personne nous a confié qu'elle s'était reconnue comme rescapée au cours de ce week-end. C'était la première fois qu'elle prenait conscience de cette réalité. Ceci n'est qu'un aperçu de ce que nous vivons dans cet espace si précieux.

C'est à la fois incroyable et porteur d'un profond questionnement. Nous nous rendons compte que certaines personnes sont en grande souffrance et vont de plus en plus mal. La question qui se pose est celle de leur accompagnement.

Une autre réflexion que nous soumettons à l'analyse d'Ibuka France concerne les jeunes nés après 1994, notamment les enfants des rescapés. Ils expriment clairement le souhait de participer au week-end avec nous.

Nous pensons plutôt à l'organisation d'un espace de dialogue et d'échange qui leur soit dédié. À titre d'exemple concret, lors des dernières commémorations à Lille, au cours de l'intervention des jeunes, il a été dit que « notre silence les tue... nous ne sommes pas en mesure de leur parler de ce que nous avons vécu », en tant que parents.

Cette rencontre a été l'occasion de nouvelles adhésions et a montré une forte volonté de collaboration avec Ibuka France autour de divers projets.

Les rescapés ont exprimé plusieurs besoins et suggestions :

- ils souhaitent une meilleure communication de la part d'Ibuka France, notamment sur le programme des procès à venir, afin de permettre à ceux qui vivent en province de prendre leurs dispositions ;
- ils demandent à recevoir des informations pertinentes afin de se sentir pleinement concernés ;
- ils ont exprimé le souhait d'enregistrer leur témoignage et sollicitent l'aide et l'accompagnement d'Ibuka France.

Ce week-end passé ensemble a, une fois encore, montré combien nous avons besoin de moments pour nous retrouver entre rescapés. C'est un temps unique, qui nous fait énormément de bien sur le plan émotionnel etrompt l'isolement que vivent certains d'entre nous. C'est comme si nous avions toujours vécu ensemble au sein d'une même famille.

À Chalette-sur-Loing, la cellule locale a exposé des livres et des objets d'art rwandais au marché du Monde à Montbouy ainsi qu'au festival du livre *Autrement, autres mots*, au Hangar à Chalette, dans le but de collecter des fonds destinés aux rescapés au Rwanda.

2.3 Justice

2.3.1 Procès FARNEL

L'ancien président de l'association a été relaxé du chef de diffamation, en sa qualité de directeur de la publication de la chaîne YouTube d'Ibuka France pendant le mandat de sa présidence, à la suite de la plainte avec constitution de partie civile de Serge FARNEL, par jugement rendu par la 17^e chambre correctionnelle de Paris le 4 juillet 2025.

Serge FARNEL a relevé appel de cette décision et a également délivré une citation directe à Éric NZABIHIMANA pour les mêmes motifs, lors du premier jour d'audience. La date du procès d'Éric NZABIHIMANA n'est pas encore fixée.

2.3.2 Dossier Sosthène MUNYEMANA (en appel)

Par arrêt de la cour d'assises de Paris siégeant en appel en date du 23 octobre 2025, Sosthène MUNYEMANA a été condamné à 24 ans de réclusion criminelle. Il a formé un pourvoi en cassation contre cet arrêt.

2.3.3 La clinique du droit (EUCLID)

La commission Justice a informé le conseil d'administration, en août 2025, de l'opportunité pour Ibuka France de solliciter la clinique du droit (EUCLID) de l'Université Paris Nanterre, composée d'étudiants en master II de droit et codirigée par la professeure agrégée de droit public Charlotte GIRARD, afin de travailler sur des questions relatives à la responsabilité des différents intervenants français pendant le génocide des Tutsi et de faire un point sur le droit positif en matière d'acquisition de la nationalité française, notamment à la suite des refus opposés à certains membres d'Ibuka France.

Le président, en accord avec le Conseil d'administration, après consultation de l'association SURVIE et du CPR, a décidé de candidater. Les étudiants ont notamment retenu les questions proposées par Ibuka France.

Quatre étudiantes en master II travaillent donc avec leur professeure sur ces sujets et rendront, en juin 2026, leur travail de réflexion théorique sous la forme d'une consultation.

Trois réunions se sont déjà tenues : la première a été consacrée à la présentation des étudiantes, en présence de la référente représentant Ibuka France, Sandrine ZALCMAN ; les deux suivantes ont réuni les étudiantes et la commission Justice en visioconférence.

Sur suggestion de la référente Ibuka France, les étudiantes ont bénéficié d'un cours sur l'histoire du génocide des Tutsi, dispensé par le chercheur associé Thimothée Brunet-Lefèvre de l'EHESS (CESPRA).

Lors de la dernière réunion, il a été décidé qu'une rencontre avec trois rescapés pourrait avoir lieu avec les étudiantes à l'Université Paris Nanterre.

2.4 Fonctionnement

2.4.1 Commissions

La question des commissions au sein de l'association s'est toujours posée.
Les commissions n'existent pas, en tant que telles, ni dans les statuts ni dans le règlement intérieur.

La proposition de modifier le règlement intérieur de l'association, afin d'y inclure les commissions et leurs missions respectives, sera soumise à l'adoption de l'assemblée générale.

2.4.2 Recherche de fonds

Dans le cadre de la convention pluriannuelle 2023-2025 conclue avec l'État français, Ibuka France a transmis au MEAE les bilans financiers de l'année 2024, validés par l'assemblée générale du 8 février 2025. Le dernier versement a été obtenu en septembre 2025.

Afin de poursuivre le bénéfice des subventions de l'État, nous avons élaboré un projet « Éducation » destiné à être présenté pour une subvention pluriannuelle 2026-2028, tant à l'État qu'à la Ville de Paris, à la Région Île-de-France et à la Fondation pour la Mémoire de la Shoah.

2.4.3 Éducation

Le 23 septembre 2025, un agrément de l'Éducation nationale en Île-de-France a été accordé à Ibuka France par l'académie de Paris pour une durée de cinq ans.

2.4.4 Communication

2.4.4.1 Notre site

Notre site internet a été rénové grâce au financement de la Ville de Paris. Le lancement de la nouvelle version a eu lieu début novembre 2025, après un an de travaux et de mises à jour. Le nouveau site est doté d'une ergonomie conviviale, moderne et accessible.

L'ergonomie a été pensée dans l'intérêt du lecteur, pour faciliter la navigation, mais aussi dans celui de l'administrateur d'Ibuka France (facilité d'utilisation et d'administration). Le site est accessible à l'adresse suivante :

<https://www.ibuka-france.org/>

2.4.4.2 Communication externe

- **Relations presse**

Au cours de cette année, Ibuka France a conduit une action structurée et continue auprès des médias, avec pour objectifs de garantir l'exactitude des termes employés, de lutter contre les discours négationnistes et de renforcer la visibilité des enjeux mémoriels liés au génocide des Tutsi au Rwanda.

Deux tribunes ont été publiées dans la presse nationale : une tribune dans La Croix, à l'occasion du concert controversé organisé le 7 avril à Bercy, intitulée :

- « Le concert pour le Congo à Bercy bafoue la mémoire du génocide des Tutsi ».
- Une tribune dans L'Obs, publiée à l'occasion des commémorations du génocide, intitulée : « Génocide des Tutsis au Rwanda : un devoir de mémoire toujours marginalisé ».

Par ailleurs, Ibuka France a obtenu :

- La publication d'un droit de réponse sur le site Arrêt sur images, en réaction à des propos relayant la thèse infondée du « double génocide ».
- Plusieurs correctifs de titres dans différents médias, notamment le remplacement de l'expression erronée « génocide rwandais » par l'appellation juridiquement et historiquement exacte « génocide des Tutsi au Rwanda ».
- Le retrait d'une émission de RFI valorisant Charles Onana, condamné en première instance par la 17^e chambre correctionnelle pour des propos négationnistes.
- En août dernier, Ibuka France est intervenue lors de la tentative d'inhumation à Orléans du corps de Protais Zigiranyirazo. À cette occasion, l'association a publié un communiqué de presse, qui a fait l'objet de plusieurs reprises médiatiques.

▪ Réseaux sociaux

L'activité de communication numérique d'Ibuka France s'est poursuivie et renforcée sur les principaux réseaux sociaux.

Sur Instagram, le compte a connu une progression notable, pour l'essentiel liée aux publications de vulgarisation pédagogique mises en ligne par l'association. Le compte compte aujourd'hui 1 130 abonnés.

Au total, 28 publications ont été diffusées sur la période. Chacune d'entre elles a généré plus d'une centaine de mentions "j'aime", traduisant un niveau d'engagement régulier et stable.

Sur LinkedIn, le compte a également enregistré une hausse significative de son audience, avec 402 abonnés supplémentaires. Cette plateforme permet de toucher une cible plus qualifiée, composée notamment d'universitaires, d'enseignants, de chercheurs et de personnes engagées sur les enjeux de mémoire, d'histoire et de transmission.

▪ Actions institutionnelles

L'association a participé à la rédaction d'un courrier adressé par Aurélien Rousseau, député et président du groupe d'études Rwanda à l'Assemblée nationale, à Élisabeth Borne, alors ministre de l'Éducation nationale. Ce courrier visait à obtenir le réexamen de la thèse de Charles Onana et de l'attribution de son titre de docteur, au regard des condamnations judiciaires pour propos négationnistes.

À la suite de ce courrier, le cabinet de la ministre a saisi le recteur de la région Rhône-Alpes. En l'absence de réponse de ce dernier, Ibuka France a participé à la rédaction d'une question écrite au ministre de l'Enseignement supérieur, déposée par le député Hervé Berville. Conformément aux dispositions en vigueur, le ministre est légalement tenu d'y répondre dans un délai de trois mois.

2.2 Bilan financier d'Ibuka France

2.2.1 Présentation générale

Au 31 décembre 2025, la situation financière d'Ibuka France se décompose comme suit :

COMPTE DE RESULTAT EXERCICE 2025

60-Achat	6 109,19 €		70-Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	539,00 €	
Achats d'études et de prestations de services	4 679,22 €	+	Prestation de services	539,00 €	+
Achats non stockés de matières et de fournitures	0,00 €		Vente de marchandises	0,00 €	
Fournitures non stockables (eau, énergie)	1 216,03 €	+	Produits des activités annexes	0,00 €	
Fourniture d'entretien et de petit équipement	19,94 €	+		0,00 €	
Autres fournitures	194,00 €	+		0,00 €	
61 - Services extérieurs	15 663,48 €		74- Subventions d'exploitation	33 000,00 €	
Sous traitance générale	0,00 €		État: ANS, ARS, ...	30 000,00 €	+
Locations	14 250,12 €	+		0,00 €	
Entretien et réparation	0,00 €		Région(s):	0,00 €	
Assurance	931,69 €	+		0,00 €	
Documentation	481,67 €	+		0,00 €	
Divers	0,00 €		Département(s):	0,00 €	
62 - Autres services extérieurs	7 982,67 €			0,00 €	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2 473,79 €	+	Commune(s):	3 000,00 €	+
Publicité, publication	204,00 €	+	Subvention communauté de communes et agglomération	0,00 €	
Déplacements, missions	4 222,25 €	+		0,00 €	
Frais postaux et de télécommunications	930,81 €	+	Organismes sociaux (à détailler):	0,00 €	
Services bancaires, autres	151,82 €	+		0,00 €	
63 - Impôts et taxes	0,00 €		Fédération	0,00 €	
Impôts et taxes sur rémunération	0,00 €		Fonds européens	0,00 €	
Autres impôts et taxes	0,00 €		ASP	0,00 €	
64- Charges de personnel	0,00 €		Autres recettes (précisez)	0,00 €	
Rémunération des personnels	0,00 €			0,00 €	
Charges sociales	0,00 €		75 - Autres produits de gestion courante	4 020,00 €	+
Autres charges de personnel	0,00 €		Dont cotisations	1 235,00 €	+
65- Autres charges de gestion courante = Soutien aux rescapés	12 140,72 €	+	76 - Produits financiers	0,00 €	
66- Charges financières	0,00 €		77 - Produits exceptionnels	5 707,64 €	+
67- Charges exceptionnelles = 31ème commémoration du génocide des Tutsi	9 638,19 €	+	78 – Reprises sur amortissements et provisions	0,00 €	
68- Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)	0,00 €		79 - Transfert de charges	0,00 €	
TOTAL DES CHARGES	51 534,25 €		TOTAL DES PRODUITS	43 266,64 €	
86- Emplois des contributions volontaires en nature	0,00 €		87 - Contributions volontaires en nature	0,00 €	
Secours en nature	0,00 €		Dons en nature	0,00 €	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	0,00 €		Prestations en nature	0,00 €	
Personnel bénévole	0,00 €		Bénévolat	0,00 €	

TOTAL DES CHARGES	51 534,25 €	TOTAL DES PRODUITS	43 266,64 €
Résultat :		-8 267,61 €	
		Résultat net exercice 2025 : - 8267,61€	
		Report à nouveau au 31-12-2025 : 75.702.03 €	

Les disponibilités en banque (**résultat et report à nouveau**) au 31/12/2025 s'élèvent à 67 434,42 €.

Il est à noter qu'au 10 janvier 2026, Ibuka France a reversé 30 000 € au Centre des finances publiques de la DRFIP Île-de-France – Paris, au titre de l'annulation de la subvention de la Ville de Paris relative au projet « Parcours mémoriel » à Kigali, qui n'a pas pu être mis en œuvre. En conséquence, au 10 janvier 2026, la trésorerie d'Ibuka France s'élève à 37 434,42 €.

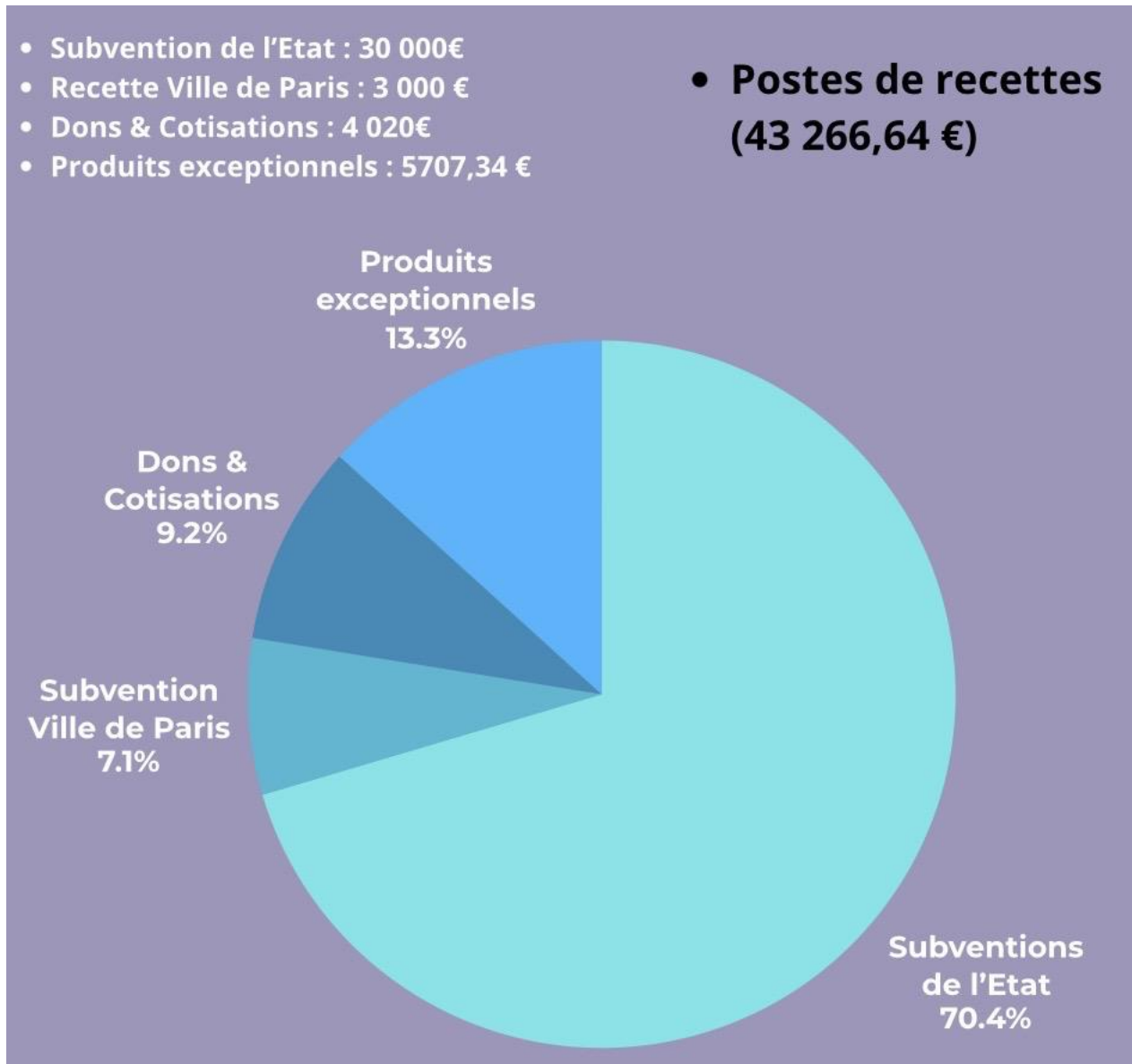
Les principaux postes de ce compte de résultat sont présentés ci-après.

2.2.2 Analyse et répartition par poste

4.2.1 Poste de recettes

Les principales recettes de l'exercice 2025 s'élèvent à 43 266,64 €.

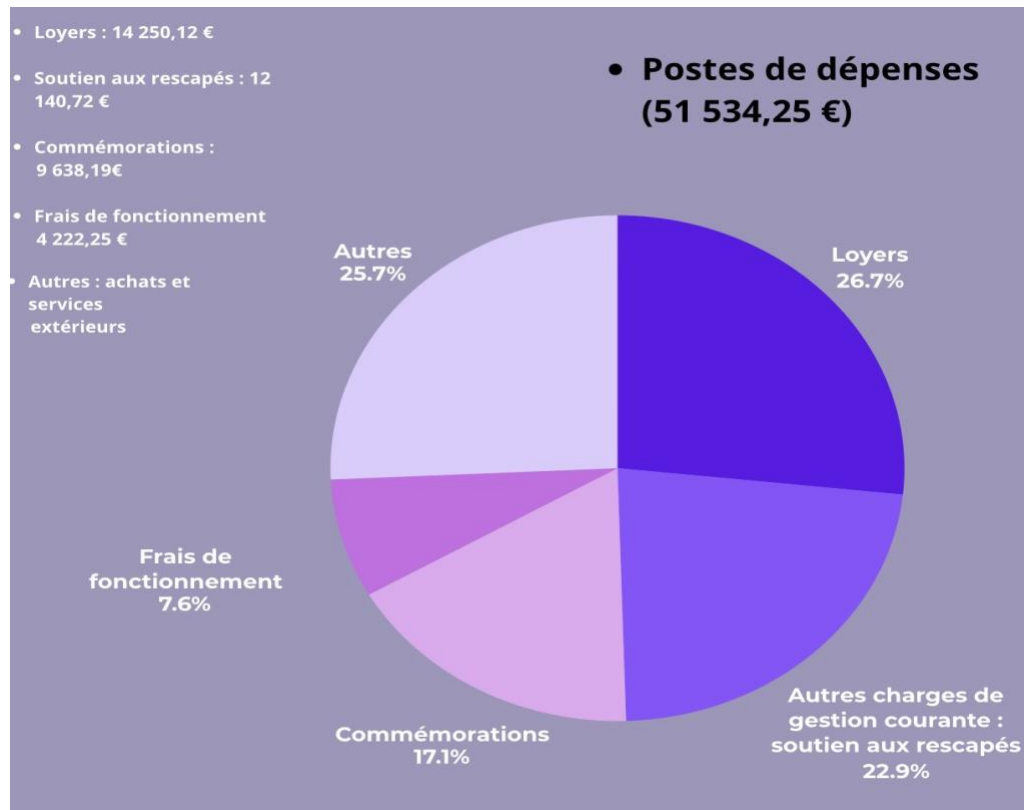
- La principale source de recettes est la subvention de l'État perçue en 2025, d'un montant de **30 000 €**, représentant **69 %** des recettes totales.
- Une subvention de la Ville de Paris, destinée aux **31^e commémorations**, d'un montant de **3 000 €**, représente environ **7 %** des recettes totales.
- Les dons et les cotisations s'élèvent à **4 020 €**, soit environ **9 %** des recettes totales.
- Les produits exceptionnels, d'un montant de **5 707,64 €**, représentent **13 %** des recettes totales (paiements du parquet de Paris pour les deux procès de 2025 et autres remboursements).



4.2.2 Poste de dépenses

Les dépenses de l'exercice 2025 s'élèvent à **51 534,25 €** et ont principalement concerné :

- **Les loyers** : le poste des locations immobilières, d'un montant de **14 250,12 €**, représente **28 %** des dépenses totales.
- **Le deuxième poste de dépenses**, intitulé « Autres charges de gestion courante : soutien aux rescapés », s'élève à **12 140,72 €**, soit environ **24 %** des dépenses totales.
- **Volet mémoire : les organisations et aides aux associations, relevant du poste « Charges exceptionnelles : activités commémoratives »**, pour un montant de **9 638,19 €**, soit environ **18 %** des dépenses totales consacrées à l'activité commémorative en France ;
- **Autres (Achats et Autres services extérieurs) : 14091,96€** représentant environ **27% de dépenses totales.**
- le poste « Frais de fonctionnement et déplacements, missions et réceptions », d'un montant de **4 222,25 €**, représentant environ **8 %** des dépenses globales.



2.3 Rapports Financiers des Cellules locales

2.3.1 Rapport financier de la Cellule de Lyon

RECETTES		DEPENSES	
Solde au 31/12/2025	135,46€	Domiciliation et adhésion à Locaux Motix	66,24€
Don et adhésions 2025 26 adhérents de 510€ et dons de 70€	580€	Frais de fonctionnement dont location de salles de réunions 2024/2025	81€
Subvention d'Ibuka France pour les commémorations 2025	1100€	Dépenses pour la veillée commémorative	430€
		Cérémonies de commémorations officielles (Lyon, Cluny et Dieulefit +Arméniens), tous frais confondus	889,77€
		Frais bancaires	192€
TOTAL	1815,46€	TOTAL	1659,01

Solde créditeur au 12/10/2025 : 156,45€

2.3.2 Rapport financier de la Cellule de Chalette sur Loing

CHARGES 2025	MONTANT	RECETTES 2025	MONTANT
60 - ACHATS		70 - VENTES DE PRODUITS	
Alimentation et boissons	523,92	Report excédent année précédente	
Autres fournitures (gerbes)		Vente de produits	105,00
Fournitures administratives			
Achats livres		74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
Petit équipement		Ville de Chalette S/Loing	200,00
61- SERVICES EXTERIEURS		Ville d'Amilly	0,00
Assurance local		Dons	318,92
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS		Autres recettes :	0,00
Sono	400,00	Part Ibuka France assurance local/gerbe& sono	465,00
		Remboursement gerbe ambassade Rwanda	65,00
		Dons stèle	0,00
Services bancaires	0,00		
63 - IMPOTS ET TAXES		75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
Impôts et taxes sur rémunérations (SACEM)	0,00	Dont cotisations	300,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL		76 - produits financiers	
Rémunération des personnels	0,00	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00		
658 Redevance Ville Chalette Local	650,00	Subvention exceptionnelle Ville Chalette	650,00
66 - CHARGES FINANCIERES	0,00	convention	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Aides aux rescapés	0,00		
TOTAL DES CHARGES	1 573,92	TOTAL DES PRODUITS	2 103,92
86 - EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES		87 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Secours en nature	0,00	Bénévolat	0,00
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	0,00	Prestations en nature	0,00
Personnel bénévole	0,00	Dons en nature	0,00
TOTAL GENERAL DES CHARGES	1 573,92	TOTAL GENERAL DES PRODUITS	2 103,92

RECETTES ANNUELLES	2 103,92
DEPENSES ANNUELLES	-1 573,92
RESULTAT DE L'ANNEE 2025	530,00
Résultat 2024	7 297,65
Solde début 2026	7 827,65
et en caisse	108,70
Solde au 31-12-2025	est 7827,65€

3. PERSPECTIVES 2026-2028

3.1 Mémoire et Éducation

L'éducation des jeunes est le lieu par excellence de transmission de la mémoire, des savoirs et des outils qui permettront aux adultes d'analyser, de participer aux débats de leur temps et de contribuer à la solution des problèmes. Le vivre ensemble s'apprend. La connaissance du passé donne la capacité d'anticiper, de prévenir. Aussi, « Construire le monde d'après » demeurera l'une des dimensions essentielles de notre mission. Désormais, notre ambition est de l'étendre en dehors des établissements scolaires, des collèges et des lycées pour toucher les lieux de formation des agents de l'État, de la presse, de la police et des magistrats.

Actuellement, la transmission de la mémoire par le biais de l'éducation s'effectue dans les écoles. Elle touche peu les enfants rwandais non scolarisés dans les établissements qui nous sollicitent. Il nous faut créer, au sein du CA, un pôle jeunesse qui s'occupera de ces enfants afin de leur apprendre une histoire que la famille a des difficultés à transmettre.

3.2 Soutien aux rescapés

Poursuite de notre projet de programme d'accompagnement psychologique des personnes rescapées du génocide contre les Tutsi résidents en France, par le biais de rencontres annuelles. En ce domaine, il nous faudra trouver une réponse à la demande des jeunes qui souhaitent également se retrouver mais peuvent difficilement s'intégrer dans les rencontres actuelles.

3.3 Justice

Ibuka France est partie civile dans plusieurs dossiers de génocidaires présumés vivant en France. Nous poursuivrons ce travail avec nos avocats.

Nous devons initier un projet de voyage et d'enquête à la recherche d'informations plus précises sur les crimes qui leur sont reprochés, sur les lieux où ceux-ci sont supposés avoir été commis, ainsi que sur les victimes.

L'objectif est de mettre Ibuka France en capacité de contribuer valablement au devoir de justice, non seulement par une présence même assidue aux procès mais aussi et surtout en y apportant des éléments d'information pertinents et utiles aux débats.